



AESH DU VAL-DE-MARNE : TOU-TES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE !

Mercredi 24 juin à 18h en visio.

Pour le retrait des avenants et l'abandon des PAS !

Pour un statut de fonctionnaire d'Etat pour tous.tes les AESH !

Pour un salaire à temps complet pour 24 heures d'accompagnement !

Les AESH de notre département étaient de nouveau fortement mobilisé.es par la grève et la manifestation devant le ministère de l'Éducation nationale, le mardi 9 juin dernier, à l'appel de nos organisations syndicales, pour exiger en particulier l'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive, l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation, le retrait des avenants et un statut de fonctionnaire de catégorie B pour toutes les AESH !

Depuis lundi 15 juin, les AESH du Val-de-Marne qui exercent actuellement dans les PIAL amenés à devenir des PAS à la rentrée prochaine, reçoivent par courrier postal (ou recevront prochainement) des avenants à leurs contrats, augmentant d'une manière générale la liste des établissements dans lesquels elles et ils seraient susceptibles d'exercer en septembre. Ces avenants auront donc des conséquences négatives sur les conditions de travail des AESH s'ils étaient mis en œuvre !

Lors du Comité Social d'Administration présidé par le Recteur lundi 15 juin, celui-ci a précisé qu'en **l'absence de réponse ou de signature de ces avenants dans un délai d'un mois, les AESH seront tout simplement licencié.es !**

Le Ministère veut ainsi contraindre les AESH à choisir entre signer cet avenant qui dégradera leurs conditions de travail déjà plus que précaires, ou être licenciées ! Cette situation est totalement inacceptable : exigeons l'abandon des PAS et des avenants ouvrant la voie au licenciement des AESH !

Nos organisations syndicales réaffirment que la mise en œuvre des PAS aura pour conséquence une nouvelle dégradation des conditions de travail des AESH ainsi que des conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap !

Elles réaffirment également que toutes les AESH doivent bénéficier d'un statut de fonctionnaire d'Etat de catégorie B et d'un salaire à temps complet pour 24 heures d'accompagnement !

Aussi, nos organisations syndicales ont déposé ensemble une demande de négociations préalables au dépôt d'un préavis de grève (lire en PJ) pour être reçues rapidement et avoir des réponses précises à nos revendications, en particulier l'abandon des PAS et des avenants. Nos organisations syndicales ont été reçues vendredi 19 juin à 18h15.

Si les délais le permettent, nous invitons nos collègues AESH à ne pas signer et à ne pas renvoyer les avenants à la DSDEN avant l'AG du 24 juin (la durée légale pour décider d'accepter ou non un avenant est d'un mois à compter de sa réception). De plus, au mépris de la réglementation, l'avenant a été adressé aux collègues par courrier, et non remis en mains propres ou envoyé en accusé réception.

Nous communiquerons à toutes et tous les informations et les réponses que nous aurons reçues de la DSDEN, lors de la réunion intersyndicale en visio mercredi 24 juin à 18h à laquelle nous vous invitons à participer nombreux pour discuter et décider ensemble de la suite du mouvement.

Créteil, le 22 juin 2026

Lien zoom pour participer à cette AG : <https://zoom.us/j/95566617491?pwd=7FbOulviZfbq3dZAaHprJfx4so7GJf.1>

ID de réunion: 955 6661 7491

Code secret: 015009